

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT  
EN VERTU DE LA NORME MULTILATÉRALE 51-102**

**ITEM 1      Émetteur assujetti**

Corporation Exploration Îledor (la « **Société** » ou « **Îledor** »)  
3030, boulevard Le Carrefour, bureau 1002  
Laval (Québec) H7T 2P5

**ITEM 2      Date du changement important**

Le 28 novembre 2013.

**ITEM 3      Communiqué de presse**

Un communiqué de presse a été émis en français par la Société le 28 novembre 2013. Une copie est jointe à la présente déclaration.

**ITEM 4      Résumé du changement important**

Îledor a annoncé la conclusion d'un placement privé d'un montant de 50 000 \$ et un retard dans le dépôt des états financiers annuels.

**ITEM 5      Description complète du changement important**

Îledor a annoncé la conclusion d'un placement privé d'un montant de 50 000 \$.

Ce placement privé consiste en l'émission de 1 000 000 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ l'action et de 1 000 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,05 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la date de clôture.

Îledor utilisera le produit du placement privé pour le fonds de roulement de la Société. Les titres émis dans le cadre du placement privé sont assujettis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour.

La Société ne pourra pas déposer à temps ses états financiers annuels audités pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2013. De ce fait, la Société demandera aux autorités en valeurs mobilières visées d'être assujettie à une interdiction d'opérations limitée aux dirigeants selon l'instruction générale 12-203 *Relative aux interdictions d'opérations prononcées pour manquement aux obligations d'information continue* (l'« Instruction générale 12-203 »).

La Société prévoit être en mesure de déposer ses états financiers annuels audités d'ici le 20 décembre 2013. De plus, tel que prévu à l'Instruction générale 12-203, la Société entend respecter les lignes directrices sur l'information de remplacement tant qu'elle sera considérée comme étant en défaut d'une obligation spécifique.

**ITEM 6      Recours au paragraphe 7.1 2) de la norme canadienne 51-102**

Aucune demande n'est faite en vertu des dispositions ci-haut mentionnées.

**ITEM 7      Information omise**

Aucune information n'a été omise en regard du changement important décrit au présent document.

**ITEM 8      Dirigeant principal**

Pour plus d'informations, veuillez contacter Monsieur Bertrand Brassard, Président et Chef de la direction de la Société au (819) 856-3811.

**ITEM 9      Date de la déclaration**

Le 6 décembre 2013.

**Pour diffusion immédiate**

**PLACEMENT PRIVÉ ET RETARD POUR DÉPÔT  
DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**Val-d'Or, le 28 novembre 2013, CORPORATION EXPLORATION ILEDOR (« ILEDOR » OU LA « SOCIÉTÉ ») (TSX.V : ILE)** Le conseil d'administration de Corporation Exploratoir Îledor (ci-après appelé la « Société »), annonce la conclusion d'un placement privé d'un montant de 50 000 \$.

Ce placement privé consiste en l'émission de 1 000 000 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ l'action et de 1 000 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,05 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la date de clôture.

Îledor utilisera le produit du placement privé pour le fonds de roulement de la Société. Les titres émis dans le cadre du placement privé sont assujettis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour.

La Société ne pourra pas déposer à temps ses états financiers annuels audités pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2013. De ce fait, la Société demandera aux autorités en valeurs mobilières visées d'être assujettie à une interdiction d'opérations limitée aux dirigeants selon l'instruction générale 12-203 *Relative aux interdictions d'opérations prononcées pour manquement aux obligations d'information continue* (l'« Instruction générale 12-203 »).

La Société prévoit être en mesure de déposer ses états financiers annuels audités d'ici le 20 décembre 2013. De plus, tel que prévu à l'Instruction générale 12-203, la Société entend respecter les lignes directrices sur l'information de remplacement tant qu'elle sera considérée comme étant en défaut d'une obligation spécifique.

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Monsieur Bertrand Brassard, Président et Chef de la direction au (819) 856-3811 ou visitez notre site web : [www.explorationiledor.com](http://www.explorationiledor.com).**

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Les énoncés faits au présent communiqué qui ne sont pas historiques sont des « énoncés de nature prospectives » et le lecteur est avisé que de tels énoncés ne sont pas des garanties de leur réalisation dans le futur et que les développements et résultats actuels peuvent varier de façon matérielle de ceux-ci dans ces « énoncés de nature prospectives ».*